

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 i) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre du Programme**de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :****technologies de l'information et de la communication, science,****technologie et innovation****La connectivité numérique et l'économie numérique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document passe en revue les principales questions relatives à la connectivité numérique et à l'économie numérique dans la région. La première partie du document comprend les principales conclusions des travaux d'analyse et de recherche du secrétariat sur les nouveaux problèmes de politique régionale ainsi que les possibilités offertes par les technologies numériques améliorées et la connectivité pour tous. Elle illustre à l'aide de données les avantages intersectoriels que présente le développement accéléré de la connectivité à large bande à l'échelle régionale dans le cadre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Certains des avantages qu'il y a à encourager le partage et le déploiement conjoint des infrastructures, ainsi qu'à généraliser le Wi-Fi public, grâce à des technologies numériques économiques et évolutives, sont soulignés. Le problème de la fracture numérique, qui s'accroît, est une priorité majeure de la politique régionale car les risques qui l'accompagnent creusent les écarts de développement dans la région.

La deuxième partie du document examine comment la connectivité numérique, de même que d'autres facteurs tels que la technologie et l'innovation, façonne l'évolution de l'économie numérique des pays de la région. L'accent est mis sur le commerce électronique, en tant qu'élément essentiel de l'économie numérique, qui peut être mis à profit par les pays de la région afin de parvenir au développement inclusif et durable. Toutefois, de nombreux pays en développement – y compris les pays les moins avancés de la région – n'en sont encore qu'au stade embryonnaire du développement du commerce électronique. Les possibilités, les défis et les solutions liés au développement du commerce électronique dans la région sont passés en revue.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à examiner les conclusions et les recommandations et à donner des directives au secrétariat en ce qui concerne l'orientation future des travaux dans le domaine de la connectivité numérique et de l'économie numérique.

* ESCAP/75/L.1.

I. Connectivité numérique

A. Introduction

1. Malgré la rapidité des progrès enregistrés dans le domaine des technologies émergentes, le fossé du haut débit, qui n'a cessé de se creuser, a freiné la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique. Afin de comprendre les causes profondes et les répercussions de ce phénomène, le secrétariat a mené des travaux de recherche et d'analyse et a présenté ses conclusions au Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et à la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, tenue en 2018. Les activités auxquelles ont donné lieu ces réunions et leurs conclusions sont résumées dans un autre document soumis à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à sa présente session (ESCAP/75/4).

2. Le présent document contient les principales conclusions des travaux d'analyse et de recherche du secrétariat sur les nouveaux défis et les nouvelles possibilités qui se présentent lorsqu'il s'agit de renforcer l'impact de la technologie numérique pour qu'elle profite à tous, et cela à l'échelle de la région Asie-Pacifique. Plus précisément, les travaux de recherche tendent à appuyer la démarche intersectorielle de développement de la connectivité régionale à large bande et la mise en œuvre du Plan directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Sont également ici soulignés certains des avantages qu'il y aurait à généraliser l'accès à Internet grâce à des technologies numériques novatrices, rentables et évolutives permettant de connecter ceux qui ne le sont pas dans la région.

3. Les technologies numériques innovantes ont transformé les entreprises et les économies grâce aux chaînes d'approvisionnement intelligentes, à la logistique intelligente, aux techniques de fabrication intelligentes, ainsi qu'aux usines essentiellement informatisées. Ces nouvelles technologies ont un retentissement non seulement sur l'économie, mais aussi sur un large éventail de domaines dont elles sont l'élément déclencheur, à commencer par l'agriculture de précision, la précision croissante des diagnostics médicaux, la réduction des risques de catastrophe fondée sur des données factuelles et les prévisions en matière économique.

4. Une infrastructure à large bande abordable et résiliente, facilement accessible pour connecter les personnes et les appareils, est le fondement indispensable du développement des filières qui utilisent les nouvelles technologies. Dans ses travaux de recherche, la CESAP a constaté que le fossé qui se creuse entre les pays de la région en matière d'accès large bande est alarmant et que les pays membres ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, risquent d'être en marge des progrès, faute de pouvoir bénéficier de services et applications techniques exigeant une large bande passante. Si cet écart croissant n'est pas comblé rapidement, il deviendra de plus en plus difficile à résorber et il freinera les efforts déployés par les États membres en faveur du développement durable, dans la mesure où les technologies numériques deviennent incontournables dans un nombre croissant de secteurs.

5. Face à l'essor des technologies numériques nécessitant une large bande passante telles que l'Internet des objets, l'informatique en nuage, les mégadonnées et l'apprentissage automatique, les pays dotés de vastes réseaux large bande devraient progresser plus rapidement que les autres dans le développement et le déploiement de ces technologies de pointe. Puisque les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent une méta-infrastructure, ce fossé aura également une incidence sur le développement d'autres infrastructures, comme les systèmes de transport intelligents, le commerce numérique et les réseaux intelligents. Du reste, les TIC sont considérées comme un moyen de mise en œuvre et de facilitation des objectifs de développement durable ; les différences de niveau et de qualité d'accès aux réseaux large bande auront inévitablement des conséquences sur la capacité, la rapidité et la qualité des efforts déployés pour atteindre les objectifs. L'objectif de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information est de faciliter les efforts visant à atteindre l'objectif de développement durable n° 4 (Éducation de qualité), l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

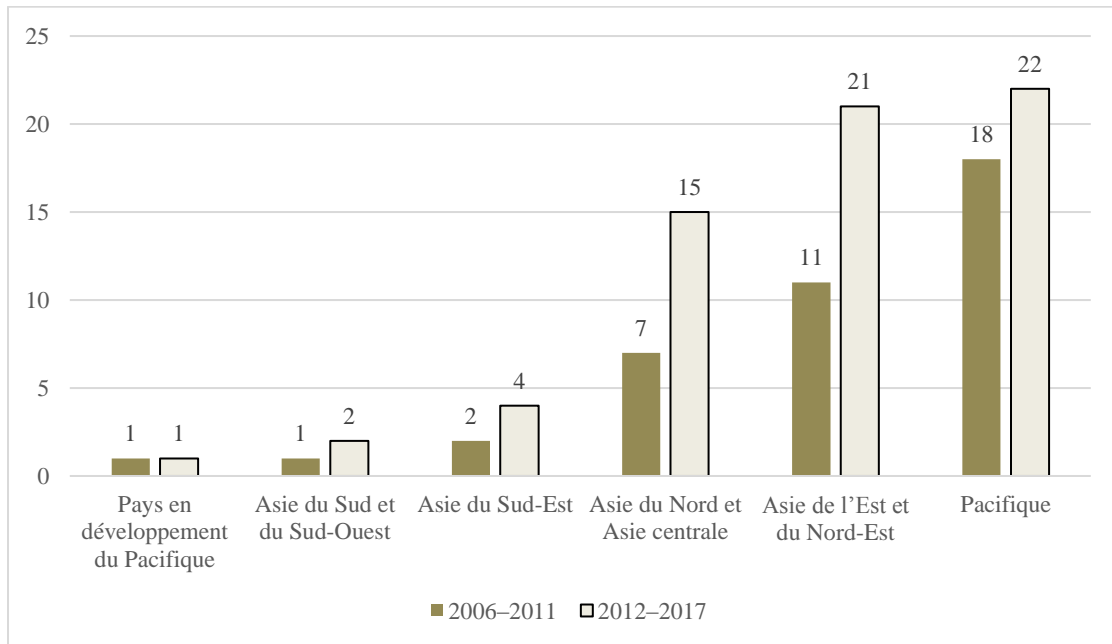
B. Le fossé du haut débit en Asie et dans le Pacifique

1. Large bande fixe

6. Dans l'ensemble, depuis la dernière décennie, la région Asie-Pacifique a enregistré une croissance régulière de l'accès aux réseaux large bande fixes. Si l'on en juge par les chiffres de 2017¹, les abonnements à des services large bande fixes dans le monde sont concentrés pour l'essentiel dans la région Asie-Pacifique (59 %), suivie de l'Europe (19 %) et de l'Amérique du Nord (12 %). En ce qui concerne le fossé du haut débit dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique, la répartition des abonnements à la large bande fixe en 2017 était la suivante : en tête, l'Asie de l'Est et du Nord-Est (77 %), suivie de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (9 %), de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale (7 %), de l'Asie du Sud-Est (6 %) et enfin du Pacifique, avec 2 %. Le taux de croissance des abonnements aux services fixes à large bande en Asie de l'Est et du Nord-Est s'est intensifié ces dernières années. L'écart entre pays à haut revenu et pays à faible revenu s'est progressivement élargi, tandis que les pays à revenu intermédiaire supérieur ont commencé à accélérer le rythme (figures I et II).

¹ Union internationale des télécommunications (UIT), base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde pour 2018. Disponible à l'adresse suivante : www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (dernière consultation le 7 décembre 2018).

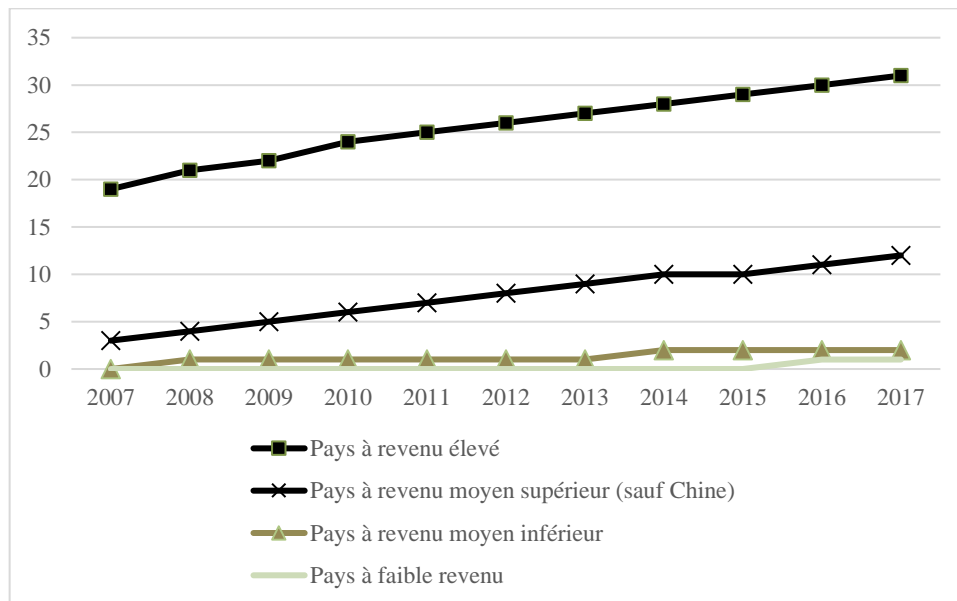
Figure I
Proportion moyenne d'abonnements à l'Internet large bande fixe pour 100 habitants, par sous-région de la CESAP (2006-2011 et 2012-2017)



Source : calculs de la CESAP à partir des données de l'Union internationale des télécommunications (UIT), tirées de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde pour 2018. Disponible à l'adresse suivante : www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (dernière consultation le 7 décembre 2018).

Note : la catégorie « Pays en développement du Pacifique » n'inclut ni l'Australie ni la Nouvelle-Zélande.

Figure II
Proportion d'abonnements à l'Internet large bande fixe pour 100 habitants, par tranche de revenus (2007-2017)

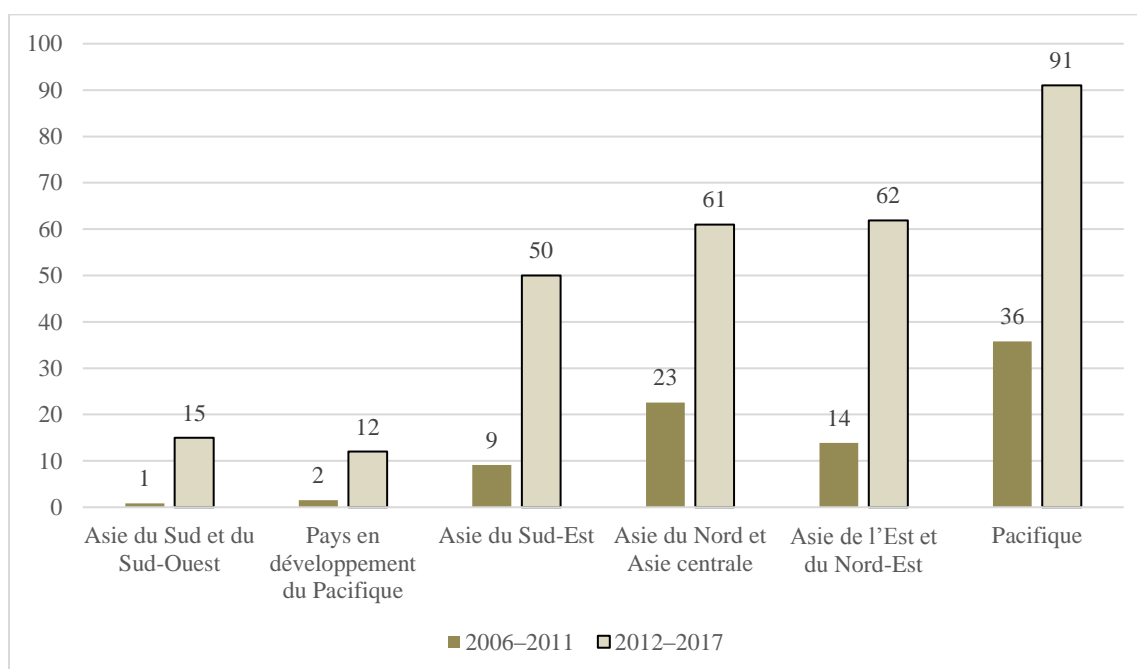


Source : calculs de la CESAP à partir de données de l'UIT, tirées de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde pour 2018 (voir figure I).

2. Large bande mobile

7. L'Asie et le Pacifique affichent de très bons résultats en termes de croissance de la large bande mobile. La figure III montre que le nombre moyen d'abonnements à la large bande mobile pour 100 habitants était le plus élevé dans le Pacifique (sous l'impulsion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), suivi de l'Asie de l'Est et du Nord-Est (sous l'impulsion du Japon et de la République de Corée). De nombreux pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ainsi que de l'Asie du Sud-Est ont également connu une expansion rapide.

Figure III
Proportion moyenne d'abonnements à des services mobiles à large bande pour 100 habitants, par sous-région (2006-2011 et 2012-2017)

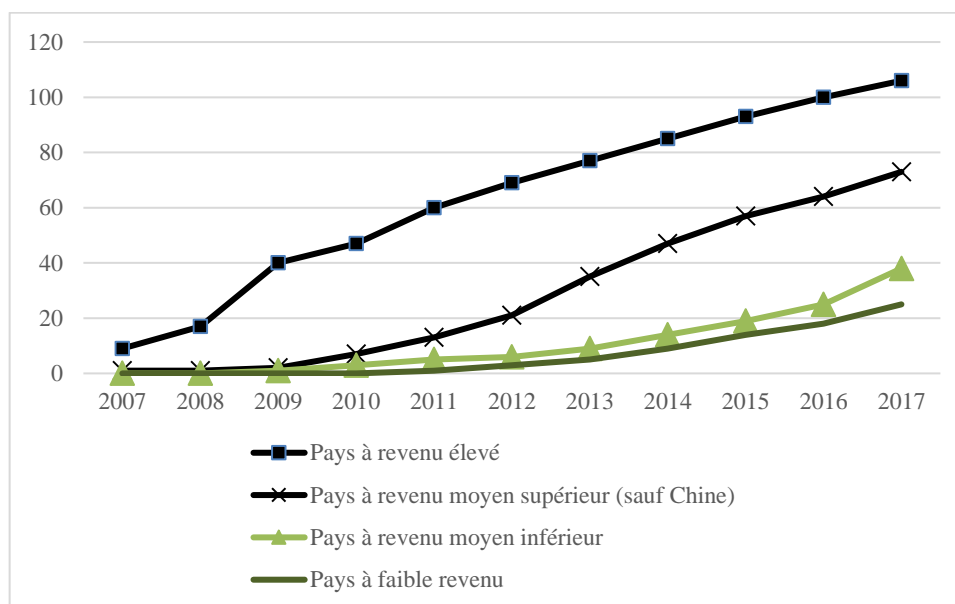


Source : calculs de la CESAP à partir de données de l'UIT, tirées de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde pour 2018 (voir figure I).

Note : la catégorie « Pays en développement du Pacifique » n'inclut ni l'Australie ni la Nouvelle-Zélande.

8. La figure IV montre une augmentation importante des abonnements à des services mobiles à large bande dans toutes les catégories de revenus. Toutefois, comme c'est le cas pour les abonnements à des services fixes à large bande, les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu n'arriveront pas – au rythme où ils développent actuellement les réseaux et l'accès large bande mobiles – à rattraper les pays à revenu élevé. À la faveur de l'émergence de l'intelligence artificielle et des technologies numériques qui y sont associées, des moyens plus innovants et plus rentables de déploiement des réseaux à large bande s'imposent si l'on veut réduire la fracture numérique et accélérer l'inclusion numérique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, un appui concerté et ciblé au profit des pays ayant des besoins particuliers sera une priorité absolue.

Figure IV
Proportion d'abonnements à des services mobiles à large bande pour 100 habitants, par tranche de revenus (2007-2017)



Source : calculs de la CESAP à partir de données de l'UIT, tirées de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde pour 2018 (voir figure I).

9. En se basant sur les données les plus récentes obtenues auprès d'une centaine de pays et de 5 069 répondants, l'Economist Intelligence Unit a conclu dans un rapport publié récemment que l'expansion des services mobiles à large bande a été freinée par l'augmentation du coût des données mobiles et des appareils portables. Ce phénomène est inquiétant, car ce sont essentiellement les femmes, et non les hommes, qui dépendent le plus d'un accès mobile pour utiliser Internet. Le rapport met également en lumière le retard pris par les pays à faible revenu dans la transition vers les technologies sans fil de quatrième génération (4G)².

C. Partage et déploiement conjoint des infrastructures : un moyen de réduire les coûts de déploiement des réseaux d'accès à large bande et de faire baisser les prix

10. Faute de disposer de réseaux et d'accès à large bande (fixes et mobiles) robustes, la plupart des habitants des pays ayant des besoins particuliers ne bénéficient pas pleinement des progrès rapides des technologies numériques et des possibilités qu'elles offrent. Afin d'y remédier, il est nécessaire de se pencher sur les principaux facteurs qui font obstacle à l'implantation de la large bande dans les pays ayant des besoins particuliers.

11. Certains des obstacles propres aux pays ayant des besoins particuliers sont liés à leur géographie et à la taille de leur population. L'absence d'accès à la mer augmente les prix de la connectivité internationale pour les pays en développement sans littoral. Pour les petits États insulaires en développement, la taille du marché et la superficie des îles posent un problème de déploiement des câbles terrestres à fibres optiques. Ces problèmes sont amplifiés par le fait que certains pays en développement sans littoral présentent de vastes zones montagneuses, peu peuplées et rurales, ce qui a pour résultat d'augmenter les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation. Les pays les moins

² Economist Intelligence Unit, « The Inclusive Internet Index 2019: Executive Summary », 2019.

avancés ont tendance à accuser un retard par rapport aux pays développés en termes de pénétration des accès à large bande fixe, d'accès des ménages aux TIC et d'utilisation d'Internet³.

12. Les pays ayant des besoins particuliers, en particulier les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés, se heurtent à un autre problème : le coût de la pose de câbles à fibres optiques, qui se répercute sur l'utilisateur final, pour qui l'Internet large bande est inabordable. La CESAP a réalisé des études de cas sur la réduction des coûts grâce au déploiement conjoint des TIC et des infrastructures de transport au Bangladesh, en Inde et au Myanmar⁴.

13. Une autre option de déploiement conjoint consiste à installer les câbles le long des réseaux électriques. Dans une étude à paraître, la CESAP examinera le cas du Bhoutan, où dès 2003, les entreprises Bhutan Telecom Ltd. et Bhutan Power Corporation se sont lancées dans le déploiement conjoint des câbles à fibres optiques. Le câble de garde à fibre optique, autrement dit un réseau de fibres optiques, a été installé sur la ligne électrique gérée par la Bhutan Power Corporation qui va de Thimphou à Phuentsholing, pour être ensuite raccordé au réseau indien de câbles à fibres optiques, donnant lui-même accès au câble sous-marin pour la connectivité internationale⁵.

14. Toutefois, les solutions de ce type ne pourraient voir le jour sans la coopération et la collaboration des pouvoirs publics, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile, non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux régional et mondial. Les mécanismes de coopération régionale et mondiale, à l'instar de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, peuvent être particulièrement indiqués pour relever les défis et définir des solutions et approches collectives applicables en Asie et dans le Pacifique.

D. Réduire le coût de l'accès à large bande et le rendre plus inclusif

15. Le nombre d'utilisateurs de la région Asie-Pacifique qui accéderont à Internet via un appareil mobile va vraisemblablement encore augmenter. D'après les estimations du secteur, le volume mensuel de trafic de données mobiles à l'échelle mondiale devrait passer de 15 exaoctets par mois en 2017 à 105 exaoctets en 2023, principalement du fait de la demande de contenu vidéo. En 2017, 56 % du trafic mobile de données servait à transmettre du contenu vidéo et cette proportion, déjà élevée, devrait passer à 73 % en 2023⁶.

16. On prévoit une croissance exponentielle de la demande de données mobiles, mais aussi une croissance de la demande de services large bande fixes⁷. Comme le souligne un rapport de la CESAP, une telle croissance aurait inévitablement des répercussions sur l'infrastructure à large bande existante

³ UIT, *ICTs, LDCs and the SDGs: Achieving Universal and Affordable Internet in the Least Developed Countries* (Genève, 2018).

⁴ CESAP, « Fibre-Optic Co-deployment along the Asian Highways and Trans-Asian Railways for e-resilience: the cases of India and Bangladesh », série de documents de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (Bangkok, 2018) ; et CESAP, « A study on cost-benefit analysis of fibre-optic co-deployment with the Asian Highway connectivity », série de documents de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (Bangkok, 2018).

⁵ CESAP, « Infrastructure co-deployment with electricity infrastructure in the case of Bhutan », série de documents de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (à paraître).

⁶ Ericsson, *Eriksson Mobility Report: June 2018* (Suède, 2018).

⁷ CESAP, *Updated Analysis of the Broadband Infrastructure in Asia Pacific* (Bangkok, 2016).

ainsi que sur les futures perspectives de développement⁸. Par exemple, d'ici à 2022, 51 % du trafic de données mobiles sera déchargé vers des réseaux d'accès à large bande fixes par l'intermédiaire du Wi-Fi ou d'autres technologies. On estime que 19,6 % du trafic proviendra d'appareils mobiles, le reste provenant d'appareils connectés à un réseau à large bande fixe ou au Wi-Fi⁹. Ces chiffres soulignent l'importance que revêtent non seulement les réseaux mobiles à large bande, mais aussi celle de mettre en place des infrastructures fixes à large bande capables de répondre à la demande de données, qui croît de manière exponentielle.

17. Ce phénomène a non seulement une incidence sur les besoins en infrastructures, mais aussi sur la façon dont les gens accèdent à Internet et l'utilisent à des fins d'émancipation socioéconomique. Selon une étude réalisée par l'Internet Society auprès de 1 620 personnes sondées dans 37 pays, la proportion de personnes possédant un smartphone variait de 94 % (tranche des 45-59 ans) à 96 % (tranche des 15-24 ans). Le même sondage révèle que la majorité des répondants (72 %) préfèrent utiliser le Wi-Fi plutôt que d'autres moyens de connexion (28 %). La préférence pour le Wi-Fi est plus marquée chez les consommateurs des économies émergentes (77 %) et chez ceux qui utilisent leur mobile comme appareil Internet secondaire (78 %)¹⁰.

18. Il est important d'avoir des points d'accès Wi-Fi pour les personnes qui, sans cela, ne pourraient pas accéder à Internet pour des raisons socioéconomiques. On notera en particulier l'intérêt du Wi-Fi public, qui est une technologie peu coûteuse et qui permet, notamment aux habitants des pays en développement, d'avoir accès à Internet. Selon une enquête menée par l'Alliance pour un Internet à la portée de tous auprès de 8 000 utilisateurs dans huit pays en développement, le Wi-Fi public est l'un des services d'accès à Internet les plus plébiscités. Parmi les personnes interrogées, 21 % ont indiqué que le Wi-Fi public était leur principal moyen d'accès à la toile et qu'il leur permettait de satisfaire leurs besoins de communication en ligne, à moindre coût. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'utiliser le Wi-Fi (34 % des femmes contre 27 % des hommes)¹¹.

19. Une étude conduite par l'Economist Intelligence Unit aboutit à un constat similaire, dont il ressort globalement que 74,4 % des sondés estiment qu'Internet est l'outil le plus efficace pour trouver un emploi, tandis que 76,5 % indiquent l'avoir utilisé pour développer leurs compétences dans le but d'accroître leur capacité d'insertion professionnelle. La proportion de répondants qui ont acheté des biens et services en ligne est passée de 87,8 % en 2018 à 89,5 % en 2019. La conclusion générale de l'étude fait écho à celle de la CESAP tout en apportant un complément d'information, à savoir que le fossé numérique s'élargit et que les insuffisances en termes de connectivité sont autant d'obstacles qui limitent les opportunités socioéconomiques des entrepreneurs, des personnes sous-employées et des habitants des pays à faible revenu.

⁸ CESAP, *Artificial Intelligence and Broadband Divide: State of ICT Connectivity in Asia and the Pacific* (Bangkok, 2017).

⁹ Cisco, *Cisco Visual Networking Index: Global Mobile Data Traffic Forecast Update, 2017-2022 White Paper* (Cisco, 2019).

¹⁰ Internet Society, « Mobile Internet Usage Trends in Asia-Pacific », février 2016.

¹¹ Alliance pour un Internet à la portée de tous, « Mobile data services: exploring user experiences & perceived benefits », *The Impacts of Emerging Mobile Data Services in Developing Countries*, Research Brief No. 2 (Washington, D.C., World Wide Web Foundation, juin 2016).

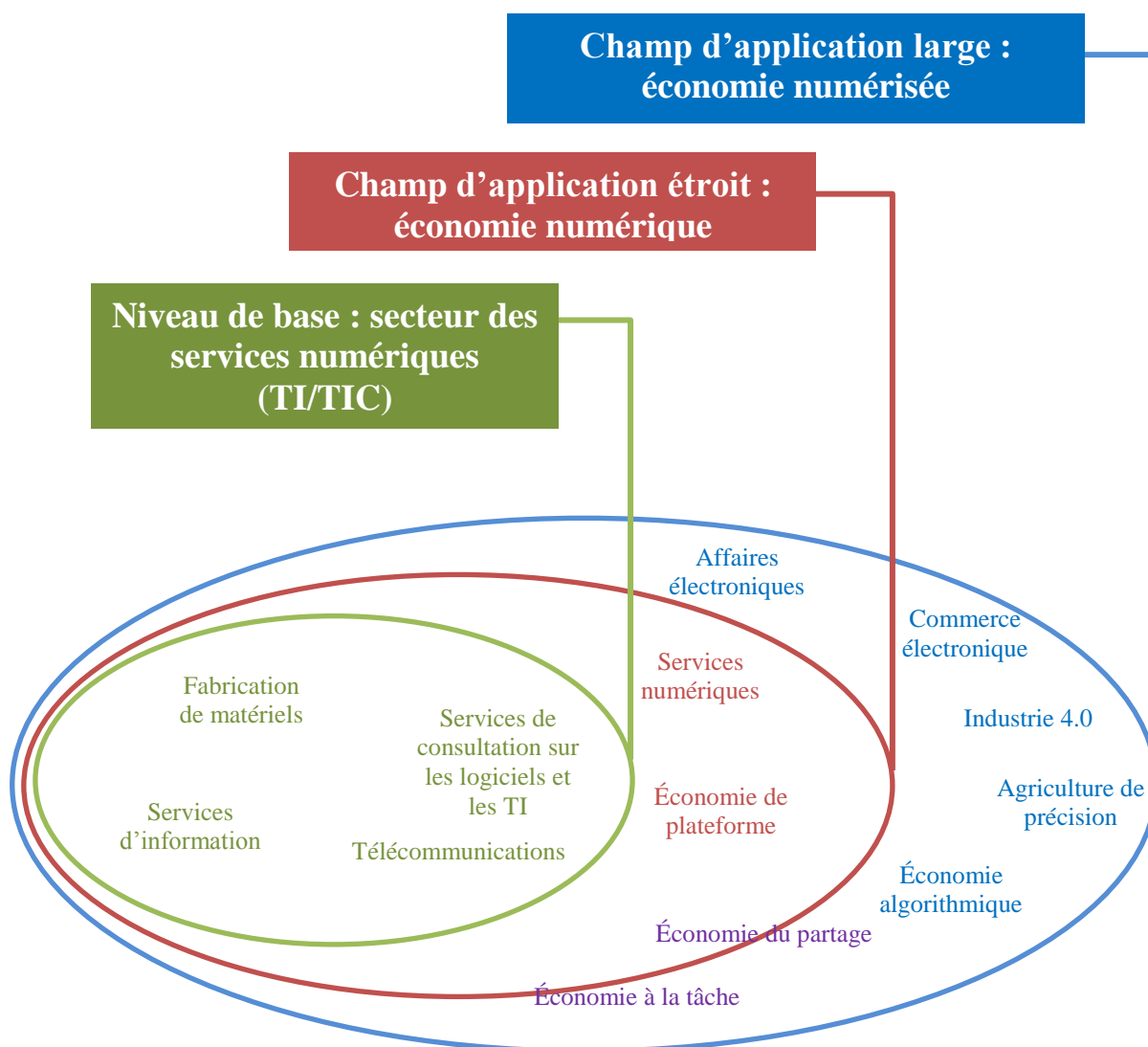
20. Ce ne sont là que quelques-unes des approches et des technologies qui pourraient être transposées à plus grande échelle afin de réduire les coûts de développement de l'infrastructure à large bande, d'élargir l'accès aux réseaux à large bande pour en faire profiter les pauvres et les groupes vulnérables et de concrétiser le développement inclusif et durable dans la région, tel que le prévoit l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

II. L'économie numérique et le commerce électronique

A. Introduction

21. Il n'existe aucune définition de l'expression « économie numérique » qui soit largement acceptée, mais une méthode commode pour aborder cette question consiste à faire une distinction en fonction du champ d'application de ce concept, selon que celui-ci est « de base », étroit ou large (figure V). Les champs d'application de base et étroit concernent le secteur de la production télématique et englobent divers services numériques (par exemple, les services des centres d'appel externalisés) et les services de l'économie de plateforme (par exemple, Facebook et Google). Le champ d'application large comprend l'utilisation de diverses technologies numériques dans l'exécution d'activités telles que celles menées dans les secteurs des affaires économiques, du commerce électronique, de l'automatisation et de l'intelligence artificielle, dans l'économie du partage (par exemple, Alibaba et Airbnb) et sur les plateformes de travail en ligne (comme, Upwork et Amazon Mechanical Turk).

Figure V
Représentation de l'économie numérique



Source : R. Bukht et R. Heeks, « Defining, conceptualizing and measuring the digital economy », Development Informatics Working Paper No. 68 (Centre for Development Informatics, Université de Manchester, Manchester, 2017).

Abréviation : TI, technologies de l'information.

22. En l'absence d'une définition largement acceptée de l'économie numérique et d'une classification des branches d'activité et des produits qu'elle recouvre via les plateformes Internet et les services associés, il est difficile d'apprécier la taille de l'économie numérique¹². Néanmoins, certains chiffres apportent un éclairage intéressant sur l'essor rapide de la numérisation : le trafic Internet a été 66 fois plus élevé en 2018 qu'en 2005. À l'échelle mondiale, les ventes sur les plateformes de commerce électronique représentaient un total de 25 000 milliards de dollars en 2015, dont 189 milliards de dollars en commerce électronique transfrontière. Près de 90 % des 750 millions de personnes qui se sont connectées pour la première fois entre 2012 et 2015 se trouvaient dans des pays en développement. Cent

¹² Les défis liés à la mesure de l'économie numérique ont fait l'objet d'un rapport intitulé « Measuring the digital economy » qui a été élaboré par les services du Fonds monétaire international (FMI) et présenté au Conseil exécutif lors d'une réunion informelle tenue le 28 février 2018. Ce document est disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/04/03/022818-measuring-the-digital-economy.

millions de personnes étaient employées dans le secteur des TIC en 2015, tandis que les exportations de services liés aux TIC ont augmenté de 40 % entre 2010 et 2015¹³.

23. Cette partie du document traite du commerce électronique, en tant qu'élément particulier de l'économie numérique. En effet, les pays du monde entier et de la région ont manifesté un vif intérêt pour cette question, notamment dans une déclaration conjointe publiée le 25 janvier 2019 par 76 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans laquelle ils faisaient part de leur intention d'engager des négociations sur le commerce électronique. Collectivement, ces 76 économies – dont 17 sont des pays de l'Asie et du Pacifique – représentent 90 % du commerce mondial.

24. La déclaration conjointe soulignait les grands points qui feront l'objet des négociations, à savoir : a) les négociations seront axées sur les aspects du commerce électronique liés au commerce ; b) les négociations s'appuieront sur les accords et cadres existants de l'OMC et c) les négociations tiendront compte des défis auxquels les membres de l'OMC, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que les microentreprises et petites et moyennes entreprises, sont confrontés en matière de commerce électronique, mais aussi des possibilités qui s'offrent à eux (voir https://www.wto.org/french/news_f/news19_f/dgra_25jan19_f.htm).

25. Ces questions fondamentales sont examinées dans les sections suivantes du présent document, l'accent étant mis en particulier sur le contexte régional. On y ébauche également une définition du commerce électronique et de ses liens avec le développement inclusif et durable.

B. Le commerce électronique pour le développement inclusif et durable

26. Si sa définition varie, on peut néanmoins retenir que le commerce électronique désigne généralement la production, la promotion, la vente et la distribution de produits à l'aide de moyens électroniques. Il peut se faire entre trois groupes de participants de base et au sein de ceux-ci – à savoir les entreprises, le secteur public et les particuliers. Il se répartit entre commerce intérieur et échanges transfrontières, selon que le vendeur et l'acheteur se trouvent dans le même pays ou non.

27. Multisectoriel par nature, le commerce électronique englobe de multiples domaines tels que l'infrastructure des TIC, la logistique et la facilitation du commerce et il a des ramifications dans de nombreux autres domaines, qu'il s'agisse des aspects juridiques, des paiements électroniques, des plateformes de commerce électronique et des achats par voie électronique. Il touche également aux questions de sensibilisation et de mise en valeur des compétences.

28. Le commerce électronique fait désormais la jonction entre les entreprises des petits pays isolés et les grands marchés mondiaux. Par rapport au commerce traditionnel, le commerce électronique aide les entreprises locales, en particulier microentreprises et petites entreprises, et les particuliers, à accéder à un marché intérieur ou international plus vaste.

¹³ *Rapport 2017 sur l'économie de l'information : numérisation, commerce et développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.D.8).

29. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le commerce électronique pourrait être un outil déterminant pour atteindre les objectifs de développement durable, comme exposé ci-après :

a) On peut tirer parti du commerce électronique pour favoriser l'autonomisation des femmes en tant qu'entrepreneuses et commerçantes (cible 5.b) ;

b) Le commerce électronique peut favoriser les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimule la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, et facilite leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers fondés sur les TIC, tels que les moyens de paiement en ligne et sur appareils mobiles (objectif 8.3) ;

c) Le commerce électronique peut promouvoir l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur et les marchés, par exemple en tirant parti des marchés virtuels (à l'appui de l'objectif 9.3) ;

d) Le commerce électronique peut contribuer à accroître les exportations des pays en développement (objectif 17.11), en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020¹⁴.

30. Toutefois, il reste des difficultés à surmonter pour exploiter pleinement le commerce électronique comme outil de développement inclusif et durable, car de nombreux ménages, petits exploitants ruraux, microentreprises et petites entreprises n'y ont pas accès. De plus, la concurrence créée par le commerce électronique peut exercer une pression considérable sur les petits commerçants traditionnels et sur les fournisseurs locaux (comme les producteurs et les vendeurs locaux) et elle risque, dans certains cas, de les éjecter du marché.

C. État des lieux du commerce électronique dans la région

31. La région Asie-Pacifique est en train de devenir une force dominante sur le marché mondial du commerce électronique. Elle a représenté plus de 40 % des transactions mondiales de commerce électronique en 2015 (plus de 1000 milliards de dollars) et a également enregistré le taux de croissance le plus élevé en 2015, avec 28 %¹⁵.

32. Trois des quatre plus grands marchés nationaux du commerce électronique dans le monde se trouvent dans la région Asie-Pacifique : il s'agit de la Chine, du Japon et de la République de Corée. La Chine est le plus grand marché mondial pour le commerce électronique entre entreprises et consommateurs.

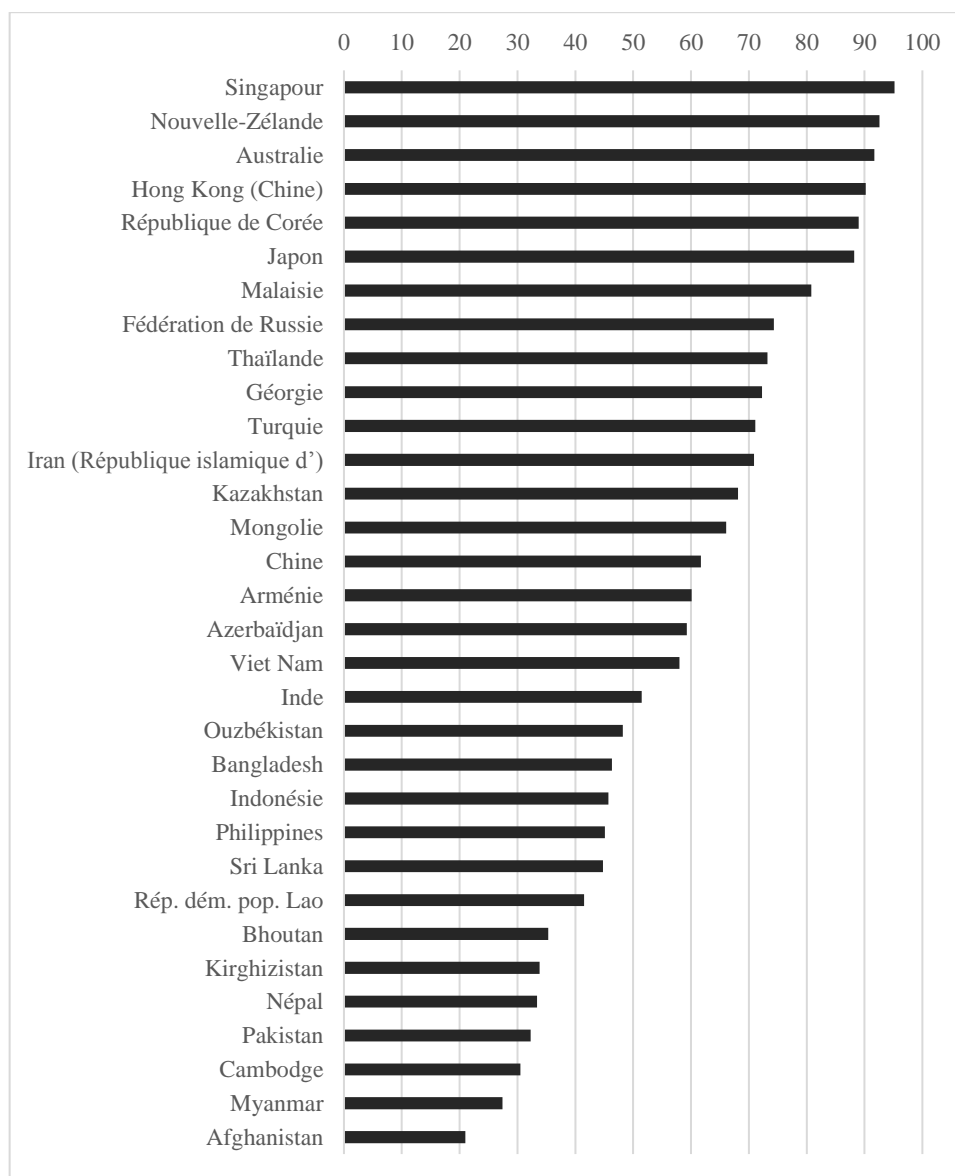
33. L'indice du commerce électronique d'entreprise à consommateur élaboré par la CNUCED met en évidence de fortes disparités entre les économies de la région. Parmi les pays en développement, Singapour, la République de Corée et la Malaisie sont en tête du classement. Les pays les

¹⁴ Organisation de coopération et de développement économiques et OMC, *Aid for Trade at a Glance 2017: Promoting Trade, Inclusiveness and Connectivity for Sustainable Development* (Paris, 2017).

¹⁵ Le commerce électronique est défini plus en détails dans la publication de la CESAP et de la Banque asiatique de développement (BAsD) *Embracing the E-Commerce Revolution in Asia and the Pacific* (Manille, BAsD, 2018).

moins avancés de la région, dont le Népal, le Cambodge, le Myanmar et l’Afghanistan, sont quant à eux en bout de chaîne (figure VI).

Figure VI
Classement selon l’indice du commerce électronique B2C (2018) de la CNUCED



Source : CNUCED, « UNCTAD B2C E-commerce Index 2018 : Focus on Africa », UNCTAD Technical Notes on ICT for Development, n° 12, tableau 8, p. 18-21. Disponible à l’adresse suivante : https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d12_en.pdf.

D. S'attaquer aux problèmes d'ordre commercial posés par le commerce électronique dans la région

34. De nombreuses règles commerciales peuvent s'appliquer au commerce électronique. Globalement, au moins trois éléments du commerce international concernent également le commerce électronique transfrontière :

a) L'accès aux marchés, qui englobe un large éventail de questions, notamment les droits de douane, la détermination de la valeur, la circulation des personnes physiques et l'accès aux données ;

b) Les règles et règlements, qui portent sur différentes questions, dont les droits de propriété intellectuelle, la protection des données personnelles, la protection des consommateurs et la concurrence ;

c) La facilitation, qui couvre les domaines du commerce sans papier, des signatures électroniques et de l'authentification numérique¹⁶.

35. À l'échelle mondiale, l'OMC joue un rôle clef en facilitant les pourparlers concernant le commerce électronique. En 1998, elle a établi le Programme de travail sur le commerce électronique pour traiter les questions y relatives dans quatre grands domaines : le commerce des services, le commerce des marchandises, les droits de propriété intellectuelle et le commerce et le développement. Ces dernières années, les discussions sur l'avenir du Programme de travail et celles sur le commerce électronique en général se sont intensifiées à l'OMC, en particulier depuis juillet 2016, lorsque certains États membres ont proposé de négocier de nouvelles règles et d'inscrire les négociations sur le commerce électronique au programme de l'OMC. De nombreux pays en développement s'y sont opposés, arguant que cela allait à l'encontre du texte actuel portant autorisation du Programme de travail, ainsi que de la Déclaration ministérielle de Nairobi qui avait placé les questions restantes relevant du Cycle de Doha au cœur des négociations de l'OMC¹⁷. Plus récemment, la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue en décembre 2017, est convenue de poursuivre les travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique et de maintenir la pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques avant sa prochaine session, prévue en 2019¹⁸.

36. L'Accord sur la facilitation des échanges, le premier accord multilatéral conclu sous les auspices de l'OMC, n'est pas en soi un traité sur le commerce électronique, car il ne fait pas la distinction entre les types de commerce auxquels il peut s'appliquer, que les biens soient achetés en ligne ou suivant des modes classiques. Néanmoins, une fois mis en œuvre, il peut grandement stimuler le développement du commerce électronique transfrontière, car il doit simplifier et rationaliser les procédures à la frontière, améliorer la transparence des règles et réglementations commerciales et favoriser l'efficacité et la fiabilité des livraisons internationales. D'autre part, étant donné qu'il n'est pas conçu spécifiquement pour le commerce électronique transfrontière, qui se caractérise souvent par l'expédition d'un grand nombre de colis plutôt que de conteneurs ou de cargaisons traditionnelles en vrac ou générales, il ne peut

¹⁶ Amir Ebrahimi Darsinouei, *Understanding E-Commerce Issues in Trade Agreements: A Development Perspective Towards MC11 and Beyond* (Genève, CUTS International, 2017).

¹⁷ Centre Sud, « The WTO's discussions on electronic commerce », Analytical Note, n° SC/AN/TDP/2017/2 (Genève, 2017).

¹⁸ Voir OMC, document WT/MIN(17)/65WT/L/1032.

certainement pas à lui seul permettre de résoudre tous les problèmes liés à la livraison et à la logistique du commerce électronique.

37. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) joue un rôle important dans la promotion du commerce électronique transfrontière. Sa Loi type sur le commerce électronique vise à permettre et à faciliter le commerce électronique en fournissant aux législateurs nationaux un ensemble de règles internationalement acceptables destinées à éliminer les obstacles juridiques et à accroître la prévisibilité juridique dans le domaine du commerce électronique.

38. Le commerce électronique a trouvé sa place dans les initiatives régionales, y compris dans les accords commerciaux régionaux. Soixante-neuf de ces accords signés et soumis à l'OMC entre 2001 et 2016 comportaient soit un chapitre distinct consacré au commerce électronique, soit des articles y relatifs. Toutefois, la portée, la précision et le caractère contraignant de ces chapitres et dispositions diffèrent considérablement. D'un côté, on trouve plusieurs accords commerciaux régionaux relativement récents dont les chapitres sur le commerce électronique traitent d'un large éventail de questions concernant le commerce numérique, dont la localisation des données et le traitement du code source. À l'opposé, on a les traités qui ne font que limiter les droits de douane pour les transactions commerciales électroniques et préconiser la coopération entre les autorités de réglementation. À ce jour, aucun des pays les moins avancés n'a souscrit à un accord commercial régional comportant un chapitre sur le commerce électronique ; toutefois, deux des pays les moins avancés de la région, le Cambodge et la République démocratique populaire lao, ont souscrit à un tel accord comportant certaines dispositions relatives au commerce électronique¹⁹.

39. Le 12 novembre 2018, les ministres de l'économie des dix membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dont trois faisant partie des pays les moins avancés – à savoir le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao – ont signé un accord visant à faciliter les transactions commerciales électroniques transfrontières²⁰. On ne sait pas encore à ce jour si la mise en œuvre de cet accord portera ses fruits, mais il est certainement prometteur pour le développement d'un climat de coopération propice au commerce électronique dans la région.

¹⁹ Mark Wu, « Digital trade-related provisions in regional trade agreements: existing models and lessons for the multilateral trade system » (Genève, Centre international de commerce et de développement durable ; Washington, D.C., Banque interaméricaine de développement, 2017).

²⁰ Voir Tang See Kit, « ASEAN economic ministers ink first e-commerce agreement », Channel NewsAsia, 12 novembre 2018.

E. Appui apporté par le secrétariat aux États membres en faveur du développement du commerce électronique

40. Dans le but d'aider les pays de la région à développer le commerce électronique, le secrétariat effectue des recherches et des analyses²¹, fournit une assistance technique et renforce les capacités de ses membres²². Son programme, en conformité avec l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, vise une solution régionale pour le renforcement du commerce électronique.

41. Le secrétariat continuera de servir de lien entre, d'une part, les partenaires mondiaux et le secteur privé et, d'autre part, les pays de la région. Sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, il collaborera avec des partenaires à la réalisation d'études plus approfondies sur le commerce électronique transfrontière. Les pays, et en particulier les pays les moins avancés, pourront tirer des enseignements des résultats de ces études pour améliorer leur environnement juridique et commercial dans le but de faciliter le commerce électronique transfrontière et ainsi de dynamiser leurs exportations²³. Le secrétariat, en collaboration avec les partenaires concernés, continuera de renforcer les capacités des décideurs de la région en matière de commerce électronique. En outre, il étudiera la possibilité de travailler avec des partenaires, y compris le secteur privé, pour aider certains pays à réaliser des projets pilotes sur le commerce électronique transfrontière.

III. Questions à examiner par la Commission

42. En ce qui concerne la connectivité numérique et compte tenu de l'analyse présentée par le secrétariat, la Commission est invitée à donner des orientations au secrétariat sur l'orientation future proposée pour ses activités, notamment quant à ce qui suit :

a) Les mesures qu'il faudrait adopter pour renforcer la collaboration avec divers secteurs, notamment le secteur des transports et le secteur de l'énergie, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, en vue de réduire la fracture numérique ;

b) Le soutien ciblé qui peut être apporté pour résorber le fossé du haut débit dans les pays ayant des besoins particuliers ;

c) Les problèmes et les perspectives que le secrétariat pourrait examiner dans le cadre de ses travaux d'analyse et de recherche en vue de promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, en mettant l'accent sur les approches économiquement rentables, telle que le déploiement conjoint et le partage des infrastructures, ainsi que les technologies numériques émergentes et leurs incidences sur le développement durable.

²¹ Le secrétariat et la BASD ont publié un rapport faisant le point sur les opportunités et les défis liés à l'expansion du commerce électronique dans la région : *Embracing the E-commerce Revolution in Asia and the Pacific* (Manille, BASD 2018).

²² En 2018, le secrétariat et la BASD ont organisé deux ateliers pour renforcer les capacités des décideurs en matière de commerce électronique. On trouvera davantage d'informations aux adresses suivantes : www.unescap.org/events/adb-escap-wto-conference-promoting-connectivity-inclusive-asia-and-pacific et www.unescap.org/events/adb-escap-workshop-promoting-e-commerce-asia-and-pacific-holistic-approach.

²³ La cible 17.11 associée aux objectifs de développement durable vise à accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

43. En ce qui concerne l'économie numérique et le commerce électronique, la Commission est invitée à examiner les questions suivantes, idéalement en se fondant sur l'expérience des États membres :

a) L'économie numérique et le commerce électronique étant par nature multisectoriels, comment les organismes publics et les ministères, ainsi que d'autres partenaires comme le secteur privé, peuvent-ils collaborer pour promouvoir l'économie numérique et le commerce électronique en vue d'un développement inclusif et durable ?

b) Étant donné qu'il faut disposer de données sur l'économie numérique et le commerce électronique pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles, quelles solutions envisager pour recueillir ces données ?

44. En outre, la Commission souhaitera peut-être indiquer au secrétariat quels domaines se prêteraient à une collaboration intersectorielle en vue de faciliter, outre la réalisation des objectifs 4, 5, 9 et 17, celle des autres objectifs de développement durable, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. La Commission souhaitera peut-être aussi examiner d'autres questions figurant dans le présent document.
